



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

* * *

Le mercredi 29 avril 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 15 avril 2026, se sont réunis au siège du Syndicat Mixte du Pays Vendômois à Vendôme, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	11	40	13	64	64	0	0

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

Florence DOUCET
Philippe GOUET
Philippe MERCIER

Représentants des Communautés de Communes :

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDOMOIS Pierre SOLON.

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Nicolas HASLE

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AUTHON	JL. CINTRAT	MONTROUVEAU	C. MONIER	SAINT MARTIN DES BOIS	P. DAUFFY
AZE	M. JOLY-LAVRIEUX	OUZOUER LE DOYEN	R. BOUCHET	VILLAVARD	A. HOUEBERT
HOUSSAY	P. ROHARD	SAINT AMAND LONGPRE	JM. CHALON	VILLIERSFAUX	F. MOYER
HUISSEAU EN BEUCE	C. FEDELE				

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

AREINES	E. RIOTTEAU	LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. BASTIEN
BONNEVEAU	M. HUARD	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	SAINT OUEN	J. VAILLANT
BOURSAY	E. AMBROSI	LE TEMPLE	JM. PAPOT	SAINT RIMAY	Y. ROLLAND
BREVAINVILLE	D. BRUNET	LISLE	M. GOUET	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
CHOUE	F. GAULLIER	LUNAY	M. CHARTRAIN	SASNIERES	C. GRANGER
CRUCHERAY	B. BARBIER	MAZANGE	P. BRIONNE	SELOMMES	P. BELLANGER
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MONTOIRE SUR LE LOIR	S. DOUAUD	THOREE LA ROCHETTE	T. BOULAY
EPUISAY	D. BRIANT	MOREE	A. BOURGEOIS	TROO	D. CALEGARI-JEHL
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	NAVEIL	M. ROYER MARTY	VILLEBOUT	D. ALAZARD
FORTAN	M. CASROUGE	PERIGNY	K. PESCHARD	VILLECHAUVÉ	S. GUERIN
FRETEVAL	J. DURAND	PEZOU	A. LEMOINE	VILLEMARDY	P. NOYAU
		SAINT ANNE	PA. VIOLET	VILLEROMAIN	N. DAMIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

ARTINS - P. HUGUET – à JM. CHALON (Saint-Amand-Longpré)
BOUFFRY – M. SORIA – à C. FOUCHER MAUPETIT (CD41)
CORMENON – G. BOULAY – à F. GAULLIER (Choue)
GOMBERGEAN – S. DEUX – à JL. CINTRAT (Authon)
LA CHAPELLE ENCHERIE – A. CASSANT – à M. GOUET (Lisle)
LANCE – Y. TRIMARDEAU – à M. CHARTRAIN (Lunay)
LIGNIERES – D. PICHARD – à P. GOUET (CD41)

MONDOUBLEAU – F. MAZEAUD – à F. DOUCET (CD41)
PRUNAY – C. HABOLD – à C. GRANGER (Sasnières)
ROMILLY DU PERCHE – R. VASSAUX – à P. MERCIER (CD41)
SAINT HILAIRE LA GRAVELLE – K. TOUZET – à A. BOURGEOIS (Morée)
VILLETRUN – S. FERME – à P. BELLANGER (Selommes)
VILLIERS SUR LOIR – A. PIGOREAU – à M. MARTY-ROYER (Naveil)

EXPOSE

La Présidente rappelle les orientations du Budget Primitif 2025 présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2026 du 4 février 2026, en Comité Syndical.

Elle présente et commente le Budget Primitif 2026, établi selon la comptabilité M57.

Elle précise que le Budget Primitif 2026, tel que présenté, fait face à l'ensemble des opérations prévues en 2026 et qu'il a été préparé dans cet esprit.

PROPOSITION

La Présidente propose que le Budget Primitif 2026 soit voté, comme les années précédentes, par chapitre.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Budget Primitif 2025 tel que présenté par la Présidente.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - 64 POUR -0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- **Approuve** le budget primitif 2026 du syndicat mixte du Pays Vendômois
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Adressé au contrôle de légalité le :

Publié le :

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

26/05/26